



Paris, le 11 janvier 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

2^{ème} réunion du Comité de suivi des relations commerciales : la FNSEA et Jeunes Agriculteurs appellent au strict respect des lois EGALIM

Ce jeudi 11 décembre au matin, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire étaient rassemblés pour la deuxième réunion du Comité de suivi des relations commerciales, qui s'est tenue sous l'égide de Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture, et de Roland Lescure, Ministre délégué en charge de l'industrie. La FNSEA et Jeunes Agriculteurs s'alarment des conclusions de cette réunion qui montrent de réelles remises en cause des dispositions de lois EGALIM, et qui ouvrent la voie à une nouvelle fragilisation des revenus des agriculteurs.

En effet, ce Comité a révélé un retard significatif dans la conclusion des contrats entre fournisseurs et distributeurs, et souligné un manque de sérénité dans les négociations, notamment en raison d'une pression tarifaire à la baisse de la part de la grande distribution. Cette pression se concentre principalement sur le prix de la matière première agricole (MPA).

Cette situation est inacceptable alors que les coûts de production, particulièrement en matière d'énergie et de salaires, ont augmenté de 3,6% en 2023 selon l'INSEE. Pour FNSEA et Jeunes Agriculteurs, ceci est une atteinte manifeste à la sanctuarisation de la MPA établie par la loi EGALIM et au principe fondamental de construction du prix en marche avant.

La FNSEA et Jeunes Agriculteurs attirent aussi l'attention sur la situation des marques de distributeur (MDD), qui dépassent un tiers de l'offre de la grande distribution. La tendance à l'expansion des MDD, en particulier en entrée de gamme, ne doit pas favoriser une préférence pour les produits importés.

Sans action corrective forte et rapide, ces orientations néfastes auront des conséquences directes sur la pérennité des exploitations agricoles françaises et la souveraineté alimentaire de la France.

C'est pourquoi la FNSEA et Jeunes Agriculteurs appellent à l'application sans compromis des dispositions des lois EGALIM : il est essentiel que la sanctuarisation de la MPA soit respectée dans toutes les négociations pour garantir l'intégration complète des hausses de coût de production dans les prix de tous les produits commercialisés en France. Cela doit également être le cas pour les produits achetés via des centrales situées à l'étranger.

La FNSEA et Jeunes Agriculteurs appellent également à la mise en œuvre de tous les moyens de contrôle et de sanction existants pour sauvegarder le principe essentiel de la construction du prix en marche avant. C'est la seule voie pour assurer aux agriculteurs un revenu décent, qui leur permettra de relever le défi de la souveraineté alimentaire dans un contexte de planification écologique.

Nous comptons sur les résultats de la mission d'audit confiée à l'Inspection Générale des Finances (IGF) par le Ministre Bruno Le Maire, à la demande de la profession, pour objectiver les impacts de ces négociations.

Contacts presse :

Renan Morgat – renan.morgat@reseaufnsea.fr – 06.21.16.80.84

Rémi Rossi – rrossi@jeunes-agriculteurs.fr – 07.86.22.90.67